L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 5 AVRIL 1894. 67me Année.

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles, R. P. RANDALL, 54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Donnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI, 5 AVRIL 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif, devant son entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—Un cheval de course, un poulain.

Par Spear & Escoffier, à la Bourse d'Encan St-Charles—Le magnifique morceau de terre connu comme le Gouraud Tra t.

Par E. Curtis, au coin des rues Bprat et de l'Avenue Henry Clay—chevaux et mulets et le contenu d'une grocerie.

Le Tarif au Sénat--M. Daniel Voorhies

Enfin le Sénat vient de se lancer dans la discussion de la grande question de la réforme du tarif. Ce n'était pas trop tôt, car il n'y a pas apporté beaucoup de hâte. Il a mis bien du temps à préparer ses amendements au bill de réforme de la Chambre.

C'est naturellement M. Daniel Voorhies qui a ouvert le feu. En qualité de Chairman du Comité des finances, il devait marcher le premier et diriger les opérations.

Naturellement aussi, il a fait une charge à fond de train contre le protectionisme qu'il a cruellement traité, qu'il a même qualifié de crime. Ici il faut s'entendre. La protection peut être une excellente chose; elle peut même sauver un pays de la ruine. On a toujours tort de confondre ce système tel que veulent le pratiquer les honnêtes gens et les vrais patriotes avec le régime inauguré par le tarif McKinley. Qu'il y ait là crime, nous ne disons pas le contraire ; il est bien clair en effet que les rédacteurs de ce bill ne poursuivaient qu'un but: Assurer un véritable monopole à certaines classes riches dont ils avaient besoin pour se perpétuer au pouvoir, dût le reste des populations en souffrir. Mais de là à condamner en bloc toute espèce de protection il y a un abîme.

Sans doute, la protection en principe, la protection uniquement en vue de la protection, est un mal ; c'est une extortion dont est victime le consommateur. Mais si elle a pour but de développer la production intérieure, de délivrer, au bout d'un laps de temps donné, le pays d'un tribut qui pèse beaucoup plus lourdement sur lui que la protection, elle change de caractère et devient un bienfait.

Est-ce une bonne chose pour une nation d'être obligée d'envoyer, chaque année, au dehors une centaine de millions et même davantage, pour se procurer rien qu'un seul article de consommation? Non, certes ; cent millions sont toujours mieux placés dans nos poches à tous, que dans celle des étrangers. Ne vaut-il pas mieux nous résoudre bravement à payer cet article un peu plus cher momentanément, afin de pouvoir le produire entièrement nous-mêmes, au bout d'une dizaine ou d'une douzaine d'années, et conserver alors dans nos coffres, l'énorme somme que jusque-là nous envoyions au dehors? Oui, incontestablement. Essayons de supputer toutes les centaines de millions dont nous nous appauvrissons ainsi, depuis un nombre indéfini d'années, et nous arriverons à des milliards. Supposons que nous ne les ayons pas dépensés, tous ces millions, qu'ils soient restés dans nos coffres, de quelle aisance ne jouirions-nous pas! N'aurions-nous pas pu nous procurer des routes, des chaussées, des canaux, une foule d'améliorations et de travaux publics qui sont une source de richesses pour les nations, comme des jardins, des parcs, des monuments, qui en sont la parure?

N'est-ce donc rien que l'espoir fondé en raison, presque la certitude de n'avoir plus rien à dépenser qu'une cinquantaine de millions dans six ou sept ans; de pouvoir nous suffire complètement à nous-mêmes, dans douze ou treize années; d'être affranchis de toute redevance à l'étranger, peut-être même d'être en état de lui imposer nos propres produits, de devenir ainsi des créanciers là où, apparavant, nous n'avions jamais été que des débiteurs?

Ce qui légitime la protection, c'est de répondre à un besoin urgent du pays, de ne devoir durer qu'autant que dure ce besoin, et de diminuer à mesure qu'il diminue lui-même, jusqu'à ce qu'elle disparaisse, après avoir assuré la prospérité générale. C'est ainsi qu'ont commencé et que se sont conduites toutes les nations devenues aujourd'hui, plus ou moins, libre échangistes.

Il n'en est pas une seule même qui le soit complètement, dans tout le cercle de l'activité industrielle, sur toutes ont quelque côté plus ou moins faible, par où l'ennemi peut pénétrer dans la place et ruiner l'industrie nationale similaire.

Au reste, quand, dans son discours, il s'est agi de l'industrie sucrière, M. Voorhies a commencé à mettre de l'eau dans son vin, à modérer ses attaques. Il s'est déclaré partisan d'une protection modérée pour les sucres indigènes, non plus sous forme de prime, il est vrai, mais sous forme de droits d'entrée. Qu'il attaque la prime, nous le pouvons regretter, mais nous le soncevons, puisqu'il n'admet la protection que comme une source de revenu pour le gouvernement, et que la prime, au lieu de venir en aide au trésor, lui est au contraire onéreuse. Nous constatons, pourtant, avec plaisir, que le président du Comité de finances est en faveur du rétablissement des droits douaniers sur les sucres. Seulement, il ne faut pas que ces droits soient illusoires; il faut qu'ils permettent aux producteurs de développer leur industrie; il faut qu'ils soient, nous ne dirons pas permanents, mais qu'ils aient une durée fixe sur laquelle on puisse compter, avant de se lancer dans une entreprise de longue haleine. Autrement, autant vaut pour les planteurs et les fabricants abandonner la partie et porter ailleurs dans une industrie plus sûre de l'avenir, leur activité et leurs capitaux.

LES ANARCHISTES.

ARRESTATION D'ORTIZ.

On sait qu'Emile Henry, l'auteur de l'attentat du café Terminus, a avoué que c'était lui qui avait apporté le 8 novembre 1892, sur le palier des bureaux de la Société des Mines de Carmaux, avenue de l'Opéra, la bombe qui a fait explosion au commissariat de la rue des Bons-Enfants, et qui a causé la mort de cinq personnes.

Emile Henry était, à cette époque, employé chez M. Dupuy, sculpteur ornemaniste 5, rue de Rocroy. Il était entré dans cette maison sur la recommandation d'un sieur Léon Ortiz.

Ce dernier, d'une rare intelligence, était parti le 15 novembre 1892 et, prétextant des affaires de famille, il avait demandé à son patron que ses fonctions de comptable fussent, jusqu'à son retour, confiées à Emile Henry, et M. Dupuy avait consenti à cette combinaison.

On soupçonnait Ortiz d'avoir inculqué à Emile Henry des théories anarchistes.

Un jour, en 1892, à une époque qu'on n'a pu nous préciser, la police était venue perquisitionner chez Ortiz.

Il habitait, rue Lepic, au numéro 65, un petit appartement d'un loyer annuel de 40 francs.

Au moment où les agents se présentèrent, ils trouvèrent le logement vide, Ortiz et sa maîtresse s'étaient enfuis par un jardin donnant sur la rue Girardin et avaient, disait on, quitté la France pour se rendre en Angleterre.

Le couple était-il réellement parti pour l'Angleterre?

Toujours est-il que, surtout depuis l'arrestation d'Emile Henry, la police avait recherché sans relâche Léon Ortiz et, hier matin, l'anarchiste était arrêté.

C'est la conséquence de plusieurs arrestations que nous avons relatées.

Nous avons annoncé, en effet, que des malfaiteurs soupçonnés d'affiliation à "l'anarchisme" avaient été surpris dans une mansre, boulevard Brune, près des fortifications, par des agents des brigades de recherches.

Des agents du même service établirent une souricière autour de la bâtisse improvisée qui servait de repaire aux bandits et dans laquelle étaient recélés un grand nombre de bibelots de valeur.

Ortiz a été pris dans ce coup de filet.

Cette arrestation n'a pas eu lieu sans difficulté.

L'anarchiste et, dit-on, trois de ses complices étaient armés de revolvers et leur capture a été des plus périlleuses.

Rappelons que le nom d'Ortiz n'est pas cité de l'incalpé. Il aurait pris les papiers d'un valet de chambre, dans l'intention de dépister la police.

En 1892, le prétendu Ortiz était toujours vêtu avec une élégance excessive qui contrastait avec la tenue parfois négligée d'Emile Henry.

C'est un homme de haute taille et ayant, dans ses manières, une certaine distinction.

Les individus arrêtés en même temps que lui l'auraient aidé à déménager les objets suspects qui se trouvaient dans le dernier domicile occupé par Emile Henry, villa Faucheur.

Hier après-midi, l'auteur de l'explosion du café Terminus a été conduit au service anthropométrique où on l'photographié de nouveau.

A la Préfecture de police et au Palais de Justice, on reste muet sur l'arrestation d'Ortiz et ses complices.

Ortiz était recherché depuis longtemps, c'est un anarchiste très certainement, mais c'est avant tout un cambrioleur, on l'a trouvé porteur d'un revolver de neuf millimètres, dont il a inutilement essayé de se servir contre les inspecteurs de M. Fédée.

On a trouvé aussi sur lui l'attirail ordinaire des cambrioleurs et de nombreuses et très fines scies métaux. Mais la perquisition opérée dans la bicoque du boulevard Brune, où la bande se réunissait, n'a amené la découverte d'aucun explosif et d'aucun produit chimique, contrairement à ce qui a été dit.

C'est après une très émouvante chasse à l'homme que Léon Ortiz a été capturé; il avait réussi à prendre la fuite et n'a pu être rejoint, par les inspecteurs que rue d'Aléria.

Avec lui a été arrêté un Italien, Bertani, autre cambrioleur anarchiste, qui, lui, était armé du pistolet Lefaucheux à deux coups, également du calibre de 9 millimètres.

Bertani est âgé de vingt-neuf ans. Il est plutôt grand, de taille forte et la figure rébarbative, type italien très accentué.

Il ne ressemble en rien au signalement donné du fameux Rabardy, et il n'a jamais été question de le confronter ni avec les époux Guibourg, ni avec Mme Israël. Pour tous le monde à la préfecture de police, Pauwels et Rabardy n'étaient qu'un seul et même individu.

Ortiz et Bertani sont les deux seuls individus arrêtés hier boulevard Brune. Nos confrères ont parlé de quatre autres arrestations, d'hommes et de femmes, c'est une erreur.

Il y a quelques jours, la police avait surpris le repaire du boulevard Brune, on avait arrêté un certain Emile Carlier, concierge de l'immeuble, et Klein, autre anarchiste voleur. Depuis, une souricière y avait été établie. Elle amenait hier à la prise d'Ortiz et de Bertani; sans une indiscrétion de presse, elle eût très probablement amené la capture d'autres individus aujourd'hui.

Telle est exactement l'importance de cette opération. Léon Ortiz sera confronté avec son ami Emile Henry, mais on ne paraît pas croire que le cambriolage du logement d'Henry, villa des Fauchers, ait été opéré par la bande Ortiz.

En tous cas, on n'a pas trouvé autre chose boulevard Brune, que des bijoux et objets de valeurs diverses provenant de vols.

On lit dans la *Patrie* :

"Maintenant que l'arrestation de l'anarchiste Ortiz est connue de tout le monde et sans vouloir en quoi que ce soit entraver l'action de la police, nous ne voyons plus les mêmes inconvénients à dire une partie de la vérité en ce qui concerne les tentatives d'arrestation de Paul Reclus.

"Une commission rogatoire est bien partie pour Barcelone avec un mandat d'arrêt régulier, mais, si nous sommes bien renseignés, et nous croyons l'être, ce ne serait là qu'une fausse piste.

"Le gouvernement serait sûr que M. Reclus n'est pas à Barcelone, et il connaît la ville où se cache le trop célèbre ingénieur.

"Cette ville, qui est une très grande cité, n'est pas à l'étranger.

"Disons que la retraite de M. Reclus a été découverte grâce aux lettres trouvées sur le corps de Pawels et que le jour où nous avons annoncé comme presque certaine l'arrestation du banquier de l'anarchie, la police l'a manqué de quelques minutes seulement et que, fût pas les meilleurs limiers de la préfecture, M. Reclus a échappé en entrant dans une maison qui a deux portes de sortie.

"C'est à une véritable chasse à l'homme qu'on se livre en ce moment, et on considère à la préfecture que l'issue n'en est pas douteuse."

Pourquoi ne se renseigne-t-on pas auprès de son amis au sujet des cures qu'opère le Wilkinson Sulphuric Ion Tonic? N'en parlez pas à votre médecin, il se contentera de vous répondre que c'est bon, mais que ce n'est pas une eau naturelle parce que la terre ne peut fournir un tonique aussi prodigieux, comme le prétend le professeur Metz.

PARIS DÉSERT.

Paris a toutes les déveines en ce moment.

Tandis que les exploits des anarchistes empêchent les provinciaux et les étrangers de faire à la capitale leur aide au trésor, ici c'est une véritable fièvre typhoïde chasse dans les départements les Parisiens que le spectre des bombes ne hantait pas.

Quelle est l'intensité de l'épidémie? Quelles sont les causes qui l'ont déterminée? Comment en conjurer les effets?

Le Dr Degoix déclare que les causes de l'épidémie, à Paris, restent toujours les mêmes. Nous y buvons une eau infecte, empoisonnée, qui a apporté le germe de l'épidémie qui sévit si cruellement sur la capitale.

"Quand on pense que certaines écoles—celles de la Villette notamment—ne sont pas encore pourvues de filtres, il ne faut pas être surpris que des quartiers tout entiers soient contaminés.

LE SUICIDE DE MLLE ALICE PINARD

Le suicide de Mlle Alice Pinard, que nous avons rapporté l'autre jour, est l'épilogue d'un roman qui va faire quelque bruit, et qu'une amie d'enfance de la défunte, Mme Dhapelet, a raconté à un rédacteur du *Temps* :

Il y a plusieurs années, M. le pasteur Dide, alors sénateur, entra en relations avec la famille Pinard et ne tarda pas à s'éprendre de Mlle Alice, qui joignait à une remarquable beauté les plus heureux dons de l'esprit. Leurs entrevues devinrent bientôt fréquentes, et M. Dide produisit sur ma pauvre amie la plus vive impression. Il était marié, mais déclara qu'il romprait cette union pour épouser Mlle Pinard.

En effet, une instance en divorce fut introduite ; et, sur la promesse formelle d'un mariage qui serait célébré aussitôt que possible, Alice consentit à vivre avec M. Dide, ce que celui ci lui recommanda de cacher avec le plus grand soin.

"Si l'on savait, en effet, que vous avez été ma maîtresse avant le prononcé du divorce, lui disait-il, je ne pourrais plus vous épouser."

Alice avait en M. Dide une confiance aveugle, absolue; aux conseils que lui donnèrent quelques personnes, aux observations même que lui fit son frère, elle répondait : "C'est un homme loyal, c'est un honnête homme; il tiendra sa parole."

Le divorce traîna en longueur, et, quand il fut prononcé, M. Dide déclara qu'il ne pouvait accepter les conditions dans lesquelles on le lui accordait ; il parla d'interjeter appel, gagna du temps, et finalement se remaria avec une autre que Mlle Pinard, sans que la malheureuse fille en sut rien.

Cependant, M. Dide ne reparaissait plus que rarement; il laissait sans réponses toutes les lettres.

Cette situation douloureuse durait depuis trois années, lorsque, il y a quelque temps, sur nos instances, Mlle Pinard se détermina à obtenir une solution. Elle me chargea de savoir si le divorce était enfin devenu définitif. J'appris en même temps le divorce et le nouveau mariage, mais je n'osai rapporter à mon amie que la première partie de cette nouvelle.

Elle voulut alors voir M. Dide et me pria de l'accompagner. C'était vendredi dernier.

Nous arrivons chez le concierge : "M. Dide est-il chez lui, et peut-il me recevoir? demande Mlle Pinard.

—Mais je pense que oui, répond le concierge, M. Dide n'est pas sorti, madame est malade.

—Comment, madame?

—Oui, madame Dide.

Soutenue par sa fierté, mon amie ne trahit aucune faiblesse ; elle voulut aussitôt monter chez M. Dide ; j'allessayé de l'en dissuader ; ce fut inutile.

Elle se fit annoncer sous mon nom et nous entrâmes ensemble. En la voyant, M. Dide fut pris d'une sorte de tremblement: il s'accrochait aux murs, l'invitant à passer dans son cabinet car il redoutait que sa femme n'entendît la scène qu'il prévoyait.

Je ne vous répéterai pas les reproches dont elle l'accabla ; vous vous imaginez aisément ce que fut cette dernière entrevue: il voulut l'embrasser, il voulut s'agenouiller devant elle.

—Misérable! si vous vous mettez à genoux, je vous écraserai la tête comme à une vipère. Si j'avais pu deviner votre infamie, je serais venue ici avec un poignard ; mais j'aime mieux cela, au moins je ne m'en irai pas dans l'autre monde avec les mains sanglantes. Maintenant, je vais mourir.

—Oh! on dit cela, mais on ne le fait pas!

—On ne le fait pas! Moi je fais ce que je dis.

Alors il essaya d'expliquer que, s'il s'était marié, c'est qu'il avait besoin d'argent, qu'un mariage riche s'offrait à lui, etc.

—Ne pouviez-vous au moins m'avertir? répliqua-t-elle.

—Mais je vous ai avertie.

—Menteur! et comment?

—Mais les journaux ont annoncé mon mariage.

—Lesquels? Les *Petites Affiches*, peut-être? Je ne l'ai vu annoncé nulle part; et est ce là une façon de m'avertir?

J'abrège cette scène. En sortant fière et tragique, Alice répéta :

—Je vais mourir, c'est vous qui êtes la cause de ma mort; mais avant de quitter cette existence, j'appelle sur cette maison la malédiction divine.

M. Dide a donné, de son côté, à un rédacteur du même journal, les explications suivantes :

Il y a au moins quinze ans, que j'ai fait la connaissance de Mlle Pinard ; j'étais alors pasteur protestant.

Jamais, quel qu'on puisse dire, je ne lui ai promis le mariage. D'ailleurs, depuis cinq ans, c'est-à-dire depuis que je me suis remarié, j'ai rompu toutes relations avec elle, et je n'en avais plus entendu parler jusqu'au jour où elle est venue chez moi faire une scène.

Il est absurde de dire que j'ai dissimulé mon mariage et qu'il se soit fait à l'insu de Mlle Pinard; tous les journaux l'ont annoncé; tout le monde en a pu avoir connaissance.

Que vous dirai-je du suicide de Mlle Alice Pinard? Je n'y suis pour rien. Je n'aurais jamais épousé une femme âgée de cinquante deux ans, avec laquelle, d'ailleurs, depuis cinq ans, je vous le répète, je n'avais plus aucun rapport.

NAPOLÉON GASTRONOME.

Napoléon gastronome, le joli paradoxe! Jamais souverain affecta-t il plus de dédain des plaisirs de la table? Et la légende ne le montre-t-elle point d'une sobriété telle que volontiers il eût, avec permission de la nature, passé à un autre "irritante corvée de manger? Ni gourmet, ni gourmand, il ne ressemble en rien à cet être d'exception que l'on appelle un gastronome,—trop peu matériel pour goûter les finesses et les suconlences de la bonne chère, trop vif pour s'attarder à paresser autour d'une table lastueusement servie.

L'Empereur avait à son service le cuisinier La Guipière, l'émule des Boucher et des Carême. Il le mettait au désespoir, étant très irrégulier dans ses repas. "Dès que l'appétit se faisait sentir, dit Brillat-Savarin, il fallait qu'il fût satisfait, et son service était monté de telle manière qu'en tout lieu et à toute heure on pouvait lui présenter de la volaille, des côtelettes et du café." Il mettait dix à douze minutes pour déjeuner, une demi-heure au plus pour dîner, mangeant très vite et très mal. Cette habitude de manger précipitamment lui causait de violents maux d'estomac qui se terminaient par des vomissements. Il déjeunait généralement à dix heures et dînait entre sept et huit.

Le plus souvent, il déjeunait seul, sur un guéridon d'acajou, sans serviette, car il n'était pas propre, se servant de ses doigts au lieu de fourchette et de cuiller, prenant à même les morceaux dans le plat, trempant son pain dans la sauce et dans le jus, ce qui n'empêchait pas, lorsqu'il y avait des convives, le plat de circuler, et personne n'avait le droit—ni la pensée!—d'en montrer du dégoût. Il mangeait de deux ou trois plats et finissait par une grande tasse de café. A dîner, on lui servait entrées et entremets, tout à la fois; il mangeait avec distraction, prenant ce qui se trouvait devant lui, fût-ce des confitures ou quelque crème qu'il se servait avant d'avoir touché aux entrées.

Lorsqu'il déjeunait en compagnie, il s'inquiétait peu des autres convives. Dès qu'il avait fini, il se levait et passait dans le salon de famille. Joséphine, elle, le laissait partir, restait assise, faisait signe aux convives d'en faire autant et le repas continuait; mais quand il lui arrivait de le suivre, les dames du palais étaient obligées de se dédommager dans leurs appartements. Un jour que le déjeuner avait été plus court encore que d'habitude, le prince Eugène se leva de table immédiatement après l'Empereur. Celui-ci s'en aperçut, et se retournant :

—Mais tu n'as pas eu le temps de dîner, Eugène!

—Pardonnez moi, j'avais dîné d'avance!

Cela fut trouvé tout naturel.

En campagne, Napoléon ne mangeait pas autrement qu'aux Tuileries. Mais il fallait qu'il fût servi sans retard. Duroc marchait toujours avec l'état-major de la garde afin de tenir de l'Empereur lui-même les heures qu'il décidait pour faire halte.

Au lieu de ce sentiment de faiblesse et de lassitude, la Salsepareille d'Ayer vous donnera la force et l'énergie.

LE DUEL.

La manie des duels qui existait autrefois n'est plus à redouter aujourd'hui. Quelques-unes de ces rencontres des temps passés étaient de véritables guet-apens.

Sous Henri IV, on supputa en 1607 combien de gentilshommes français avaient succombé de la sorte, depuis l'avènement du roi, en 1589, et on trouva le chiffre énorme de quatre mille, ce qui faisait deux cent vingt par an.

Des ordonnances sévères furent rendues. Elles ne changèrent pas beaucoup la situation, et au début du règne de Louis XIII, la passion des duels prit un tel développement que, pour y porter remède, on ne vit d'autre moyen que de proposer au roi de rétablir les combats judiciaires du moyen âge.

Richelieu fut plus rigoureux qu'on ne l'avait été jusque-là. Ce fut une façon pour lui d'abattre l'aristocratie, dont il poursuivait avec raison l'abaissement.

Sous le règne de Louis XIV, les édits se succédèrent; mais le duel était tellement cher dans l'esprit français que son fils, le comte de Toulouse, écrivait la lettre suivante : "J'ai vu le feu roi bien sévère sur les duels; mais, en même temps, si, dans son régiment, qu'il approfondissait plus que dans les autres, un officier avait une querelle et ne s'en tirait pas à l'honneur mondain, il approuvait qu'on lui fît quitter le régiment."

Mais, à cette époque de rivalité entre la noblesse de robe et celle d'épée, les Parlements, charmés d'une législation qui amenait à leurs pieds les gens de guerre, en développèrent les sévérités avec une cruelle vanité.

Les courtisans accusaient les légistes d'être "les hommes de la terre les moins propres à sentir les exigences du point d'honneur." Toutefois, le résultat fut que la passion des combats singuliers s'éteignit. Seulement, leur usage subsista. On se contenta de ne pas les rechercher ; on ne put se décider à les fuir.

Avant la Révolution, dans la période troublée et nerveuse qui précéda la grande explosion de 89, on se battit beaucoup. Les duels les plus célèbres furent ceux du duc de Richelieu, du chevalier de Saint Georges, et enfin la rencontre du comte d'Artois, depuis Charles X, avec le duc de Bourbon.

Les duels politiques commencèrent avec la réunion des Etats-Généraux.

Malgré le vœu énergiquement exprimé par une partie des membres de la Constituante, le pouvoir législatif ne se prononça pas sur la question légale du duel.

Sous l'Empire, les duels, bien que très fréquents, ne furent l'objet d'aucune poursuite : ce qui n'est pas surprenant, car Napoléon faisait une telle dépense d'hommes qu'il aurait eu mauvaise grâce à paraître se soucier d'une vie humaine.

Mais, incontestablement, il n'y eut jamais plus de duels qu'après le retour des Bourbons, parce que les passions furent d'une violence extrême alors.

Les officiers des armées impériales, mis en demi-solde pour céder la place aux émigrés rentrés à la suite de nos défaites, avaient des colères furieuses qui se manifestaient en toutes occasions.

Le Palais-Royal, si triste et si désert aujourd'hui, était le rendez-vous de tout Paris, et certains cafés avaient été choisis par les soldats du drapeau blanc et par les serviteurs du drapeau tricolore.

Les uns se réunissaient au café de la Rotonde et les autres au café Lamblin, établissements disparus tous deux, avec les souvenirs des scènes de provocation dont ils furent le théâtre.

Beaucoup de ces duels furent suivis de mort. On se battait sérieusement, parce qu'on se haïssait véritablement.

Le régime parlementaire amena aussi beaucoup de rencontres que l'histoire a enregistrées, entre autres, le combat du maréchal Bugeaud contre un député, M. Dulong, qui l'avait appelé geôlier, lors de l'incarcération de la duchesse de Berry dans la citadelle de Blaye.

M. Dulong fut tué; mais ce duel là eut lieu au pistolet, ainsi que celui qui coûta la vie à Armand Carrel.

La jurisprudence actuelle a été établie à la suite du perquisitoire du procureur général Dupin devant la Cour de cassation; et la magistrature estime que le duel, même accompli régulièrement, est punissable.

Il en résulte que l'homicide ou les blessures résultant du duel doivent être punis conformément aux dispositions générales du Code pénal.

Seulement, les peines inscrites dans la loi sont beaucoup trop fortes pour ne pas rendre difficile le jury ; et, comme conséquence, quand il y a eu mort d'homme, un verdict d'acquittement est très fréquent, si tout s'est passé avec loyauté.

Quant aux témoins, ils sont naturellement des complices ; mais leur condamnation n'est pas acceptée par l'opinion publique, s'ils se sont bien pénétrés des devoirs de leur rôle.

L'escrime est, par contre, dans un autre ordre d'idées, un exercice du corps qui est favorable à la santé et au développement des muscles.

Pour un jeune homme, faire des armes a toujours été regardé comme une chose fortifiante. Cet art d'attaquer et de se défendre avec une arme blanche était cultivé dans l'antiquité. Il se perdit lorsque arriva la décadence romaine et reparut, en Italie, à l'époque de la renaissance des lettres, des sciences et des arts.

L'abus fut évidemment la naissance de ces spadassins, meurtriers de profession, qui, pour de l'argent, cherchaient une mauvaise querelle à quelqu'un dont un autre voulait se débarrasser.

Mais notre siècle ne connaît plus ces "bravi" d'autrefois; et on peut dire que le maniement de l'épée élève parfois le cœur et n'abaisse jamais l'âme.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; ma's buvez-le pur. C'est le fameux To Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.

Bureau de New Orleans Water Works Co.—Nouvelle-Orléans, 4 avril 1894.—A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue aujourd'hui, un dividende de $2 50 par action a été déclaré payable à partir de LUNDI, 9 courant, aux actionnaires à cette date.
R. L. MACMURDO, Secrétaire.
5 av—1 som

PIANOS PLEYEL.
Venant d'arriver de Paris. Venez les voir et entendre leur admirable son.
PLUS BEAU QUE JAMAIS.
L. GRUNEWALD & CO. L'td.
No 127 rue du Canal.
Agent pour tout le Sud.
24 janv—1an

Articles de Première Communion.
Livres de prière, perle ivoire, sheik, marocain, Rosaires en tout genre, en or et en argent, jolis cierges des mieux décorés, couronnes venant des premières manufactures en or et en argent, souvenirs de première communion, gravures de première communion, éventails, mouchoirs, etc.
FINNEY BROS.
166 Rue Royale.
5 mars—1m

A VENDRE
Pour cause de changement, la GROCERIE bien connue de
FELIX LIMONGI,
Cpin Royale et Bienville.
Pour conditions, s'adresser au magasin.
1er avril—DimJeDim

Delaware Catering Co., Limited,
Restaurant nouveau, élégamment installé.
M. T. BROWN, gérant.
Un lunch pour les hommes d'affaires sera servi tous les jours de 10 heures à midi, au prix populaire de 25 cts. No 96 RUE ROYALE.
Tout y est neuf. Service sans égal.
31 mars—1m

"Quand j'étais enfant,"
Écrit le Directeur des Postes, J. C. Woodson, Forest Hill, W. Va., "j'avais une maladie des bronches d'un caractère si intense et si persistant que le docteur la déclara impossible à guérir par des médecines ordinaires et me conseilla d'essayer le Pectoral-Cerise d'Ayer. Je suivis son conseil et une bouteille me guérit. Depuis quinze ans, je fais usage de cette préparation avec succès chaque fois que j'attrappe

UN MAUVAIS RHUME,

et je sais que beaucoup de gens en ont toujours à la maison, ne se croyant pas en sûreté sans une certaine provision."

"Je fais usage depuis plus de trente ans, dans ma famille, du Pectoral-Cerise d'Ayer avec les résultats les plus satisfaisants, et je peux le recommander en toute confiance comme particulièrement propre à guérir toutes les affections pulmonaires. Je m'occupe tout spécialement depuis de longues années de toutes les affections pulmonaires, et je suis arrivé à conclure que le Pectoral-Cerise d'Ayer est au premier rang parmi les autres médecines de cette espèce." — CHAS. DAVENPORT, Dover, N.J.

Pectoral-Cerise d'Ayer,
Préparé par le Dr J. C. Ayer & Cie, Lowell, Mass.
Prompt à agir, Sûr de guérir.

AVIS LÉGAUX.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est dûment donné par le présent conformément à l'Article 48 de la Constitution de la Louisiane de l'intention de présenter et de demander l'adoption par la Législature de cet Etat à sa prochaine session, d'un acte pour autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans en deux districts-parc pour pourvoir à la direction et au contrôle de chacun et de prélever une taxe annuelle qui sera employée à la préservation et à l'amélioration du parc dans chacun des dits districts.
4avril—4 16—mai 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est dûment donné par le présent, conformément à l'Article 48 de la Constitution de la Louisiane de l'intention de présenter et de demander l'adoption par la Législature de cet Etat, à sa prochaine session, d'un acte pour fixer les différents chemins de fer de la ville du tramways de la ville ou chemins de fer urbains faisant le service dans la ville de la Nouvelle Orléans de construir à et de mettre un conducteur dans chacun de leurs chars ou tramways faisant le service sur leurs diverses lignes et de prescrire des pénalités pour la violation du dit acte.
4 avril—4 16—mai 1

Avis.

Avis est donné au public par le présent de l'intention de demander l'adoption d'un acte pour amender et décréter à nouveau l'Acte No 130 de la Législature de 1888 relatif à la compensation des employés des cours civiles et criminelles et de cour d'appel de la paroisse d'Orléans.
3 avril—3 15 30

1-5-8
Bédéchiques : Ceci ne coûte qu'un cent et un cinquantième de cent par jour étant 36 pour 365 jour.
Faites-le prendre immédiatement autrement vous arriverez trop tard.

Le Directory de la Ville
De la Nouvelle-Orléans pour 1894, de
SOARDS.
Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans, ce qui fait que les anciens directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.
Vu des décès survenus et des délinquants parmi ses souscripteurs, ce directory était une publication de souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un nombre limité en vente.
C'est une mine de valeur et sera avec le temps de l'argent, etc.
City Directory, prix.....$6 00
Business Directory, prix. 1 00
Mappe de la Ville, Litographiée, 3 couleurs.....50
Chacun des ces ouvrages mentionnés ci-dessus envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis sur l'envoi du prix.
L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place, Coin Camp.
6 mars—

Vient de paraître
L'Edition Américaine Hebdomadaire du Journal des Débats.
(32 pages et couverture format in 4°)
Comprend la revue complète des événements de la semaine, de très nombreux articles littéraires, des nouvelles et des romans, par les principaux rédacteurs : A. Dumas, L. Halevy, LaVisse, Gérard, Vogué, Heinetiers, de l'Académie française, Julos Lemaître, de Molinari, Leroy-Beaulieu, Charmes, Deschanel, Paul Bourget, de Parville, etc.
L'abonnement $5 par an, remboursables en publicité sur donnant droit à une prime.
S'adresser à la librairie E. DERMIGNY, 126 W. 25th st., New York, à sa succursale 1,608 rue Notre Dame, Montréal à M. Lecoy, correspondante aux Etats-Unis et Canada. Spécimen gratuit envoyé par demande.
On demande de bons agents dépositaires pour la Louisiane.
19déc—3m—Dim Mar Je

Bains de vapeur turcs et russes.
BAINS Pour Messieurs de 8 a. m. à 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames.
Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide.
Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois lieis de la rue du Canal.
Nos 102 à 106 RUE CONTI
EUG. GAUPP, Propriétaire. BAINS
27 juil 1 an

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited,
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

NOUVEL ETABLISSEMENT
—DE—
Récréation d'Été et d'Hiver
A la Renaissance des Chênes Verts.
CITY PARK,
En face de l'entrée principale.
RESTAURANT ET BAR.
Repas à la carte.
Vins de choix, liqueurs fines, cigares.
Salon au premier pour familles.
On entreprend des banquets, etc.
F. ALCIATORE, Propriétaire.
1er mars—8m et 31 mar jeu dim

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Ville-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Venant d'être reçu de France des premières maisons, des lettres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle; plus de trente ans d'expérience. Spécialité pour les accords de pianos; ordres de la campagne promptement exécutés.
20 mars—

C. LAZARD & CO, LTD,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
10 mars—1 an—Dim Mar Jeu Sam

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux lieis de la rue du Canal. Sme district
1er nov 92—1 an—mar. ieu. dim

HYSTÉRIE ÉPILEPSIE CONVULSIONS
Guérison SOUVENT
Soulagement TOUJOURS
PAR L'EMPLOI DE LA
SOLUTION LAROYENNE
ANTI-NERVEUSE
Paris, Phie DUREL, 7, boul. Denain.
Dépôt à la Nlle-Orléans, J. L. LYONS & Cie, 42, 44, Camp.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompt aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS—
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

BELLES MONTRES, PENDUL